

JOURNAL GÉNÉRAL

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ET DES CULTES.

Le JOURNAL GÉNÉRAL, qui paraît deux fois par semaine, le Mercredi et le Samedi, est divisé en deux parties. — La Partie officielle fait connaître, avant tous les autres journaux, les mutations opérées dans le personnel, ainsi que les lois, décrets, arrêtés, circulaires et instructions concernant l'instruction publique et les cultes. — La Partie non officielle est consacrée à l'analyse des cours publics et des travaux des Académies, à des articles de critique littéraire et de bibliographie, aux nouvelles qui intéressent le culte ou l'enseignement; elle renferme de nombreux documents sur l'état de l'instruction publique dans les pays étrangers. — Pour tout ce qui concerne la partie littéraire du Journal général, s'adresser à M. Ch. LOUANDRE, rédacteur en chef. — Les demandes d'abonnement et les réclamations doivent être envoyées franc de port aux bureaux du Journal, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 43.
Prix de l'abonnement : trois mois, 9 francs; 6 mois, 16 francs; un an, 30 francs. — Prix des insertions : 80 centimes la ligne.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE. — DÉCRET : Nominations de chevaliers de l'ordre impérial de la Légion d'honneur. — ARRÊTÉS DU MINISTRE : Mouvement du personnel — PROGRAMME des cours du second semestre du Collège impérial de France.

PARTIE NON OFFICIELLE. — MANUSCRIT INÉDIT DE LEIBNIZ : Les plans de l'achèvement du Louvre et la pyramide triomphale de Perrault. — CRITIQUE LITTÉRAIRE : Le Dictionnaire des précieuses, par le sieur de Somaize, nouvelle édition. — GÉOGRAPHIE ET VOYAGES : Description de la ville de Péking. — NOUVELLES LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES. — REVUE DES LIVRES NOUVEAUX.

PARTIE OFFICIELLE.

DÉCRET.

Par décret impérial, en date du 18 de ce mois, rendu sur la proposition du Ministre de l'instruction publique et des cultes, ont été nommés chevaliers de l'ordre de la Légion d'honneur :

M. l'abbé Bargeot, curé de Saint-André, à la Guillotière (Rhône);
M. l'abbé Massonneau, curé de Longué (Maine-et-Loire).

Pendant les dernières inondations, MM. Bargeot et Massonneau ont donné l'exemple du courage le plus énergique et de la charité la plus dévouée.

ARRÊTÉS DU MINISTRE.

INSTRUCTION SECONDAIRE.

LYCÉES DES DÉPARTEMENTS.

Lycée impérial de Coutances. — Par arrêtés de M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, en date du 17 avril 1857, M. Devin, chargé de la classe de sixième au lycée impérial de Coutances, est chargé de la classe de cinquième audit lycée, en remplacement de M. Duval, appelé à d'autres fonctions.

M. Silvant, chargé de la classe de cinquième au lycée impérial de Laval, est chargé de la classe de sixième au lycée impérial de Coutances, en remplacement de M. Devin, appelé à d'autres fonctions.

Lycée impérial de Douai. — M. Raoult, professeur de cinquième au lycée impérial de Douai, continuera à être délégué dans la chaire de quatrième audit lycée, en remplacement de M. Picquet, délégué dans la classe de logique du lycée impérial de Saint-Brieuc.

M. Brach, professeur de sixième au lycée impérial de Douai, continuera

à être délégué dans la classe de cinquième audit lycée, en remplacement de M. Raoult, délégué en quatrième.

M. Lamarre, maître répétiteur (1^{re} classe) au lycée impérial de Douai, continuera à être chargé de la suppléance de la classe de sixième au même lycée, en remplacement de M. Brach, délégué en cinquième.

Lycée impérial de Laval. — M. Mercier, chargé de la classe de quatrième au lycée impérial de La Rochelle, est chargé de la classe de cinquième au lycée impérial de Laval, en remplacement de M. Silvant, appelé à d'autres fonctions.

Lycée impérial de La Rochelle. — M. Texier, chargé de la classe de cinquième au lycée impérial de La Rochelle, est chargé de la classe de quatrième audit lycée, en remplacement de M. Mercier, appelé à d'autres fonctions.

M. Pelletier, chargé de la classe de sixième au lycée impérial de La Rochelle, est chargé de la classe de cinquième audit lycée, en remplacement de M. Texier, appelé à d'autres fonctions.

M. Journet, maître répétiteur au lycée impérial de La Rochelle, est chargé de la classe de sixième audit lycée, en remplacement de M. Pelletier, appelé à d'autres fonctions.

Lycée impérial de Saint-Brieuc. — Un congé, jusqu'à la fin de l'année classique 1856-1857, est accordé, sur sa demande et pour raison de santé, à M. Rochelle, chargé de la classe de logique au lycée impérial de Saint-Brieuc.

M. Picquet, professeur de quatrième (3^e classe) au lycée impérial de Douai, est chargé de la suppléance de logique au lycée impérial de Saint-Brieuc, pendant la durée du congé accordé à M. Rochelle.

COLLÈGE IMPÉRIAL DE FRANCE.

SECOND SEMESTRE 1857.

MM. les lecteurs et professeurs impériaux ouvriront leurs cours le lundi 20 avril 1857.

ASTRONOMIE.

M. N., professeur.

Ce cours sera annoncé par une affiche particulière.

MATHÉMATIQUES.

M. LIOUVILLE, membre de l'Institut, Académie des sciences, continuera de traiter des *Applications de l'analyse infinitésimale à la théorie des nombres*, les lundis et jeudis, à onze heures.

PHYSIQUE GÉNÉRALE ET MATHÉMATIQUE.

M. BIOT, membre de l'Institut, Académie des sciences, et, en son absence, M. BERTRAND, membre de la même Académie, continuera de traiter de la *Mécanique analytique*, et particulièrement des *Tentatives faites par les géomètres pour intégrer exactement les équations différentielles du mouvement des corps célestes*, les mercredis et vendredis, à deux heures trois quarts.

PHYSIQUE GÉNÉRALE ET EXPÉRIMENTALE.

M. REGNAULT, membre de l'Institut, Académie des sciences, traitera de la *double réfraction et de la lumière polarisée*, les mercredis et vendredis, à dix heures.

